

Chapitre 5

Retour et poly-résidence des retraités marocains

Jordan Pinel

Introduction

Depuis près de 20 ans, il est constaté un fort vieillissement de la population migrante en France (Attias-Donfut et al., 2005) et la population marocaine ne fait pas exception à ce vieillissement : en 1999, plus de 38% des immigrés marocains en France avaient entre 45 et 70 ans (*Ibidem*). Dans cette phase de la vie où la retraite intervient, de nombreux questionnements émergent, notamment sur les choix de localisation pour la vie post-active. Ces dilemmes quant aux lieux de vie, décrits par Abdelmalek Sayad (1999) constituent un enjeu pour des populations qui ont été socialisées dans deux pays et qui ont souvent circulé intensément de part et d'autre de la Méditerranée (Charef, 2003). Ce chapitre va donc s'intéresser aux différents choix, logiques et stratégies qui sont celles de ces retraités, d'un point de vue résidentiel et des mobilités. Quels choix sont opérés par les émigrés à l'aune du vieillissement ?

Les éléments d'analyse mis en avant dans ce chapitre se basent sur les parcours et expériences de 20 retraités marocains ayant travaillé en France la majeure partie de leur vie active. Leurs propos ont été récoltés au cours d'une enquête de terrain effectuée entre 2018 et 2019 dans la région du Souss-Massa, dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie soutenue en 2020 (Pinel, 2020). Ces retraités ont effectué une migration dite « de retour » en devenant résident au Maroc ou sont résidents en France et pratiquent une forme de poly-résidence, en fréquentant à la fois un logement en France et un autre au Maroc de manière alternée, souvent en tant qu'hivernant – c'est-à-dire en passant l'hiver au Maroc et l'été en France. 18 hommes et deux femmes composent l'échantillon d'enquête. Ces deux femmes, ainsi que six hommes, possèdent la double nationalité franco-marocaine par naturalisation. Émigrés en France entre les années 1960 et 1980, ces 20 Marocains étaient ouvriers (8), commerçants et artisans (6) ou employés (3) avant la retraite, et trois autres étaient cadres ou occupaient une profession intermédiaire¹.

Si certains choisissent le retour dans la région d'origine, une alternative à cette réinstallation au Maroc est aussi souvent trouvée dans l'instauration d'une pratique de circulation entre les deux pays dont on peut interroger la pérennité pour des personnes vieillissantes. Au-delà des questions économiques et financières qui limitent les possibilités de déplacement et les choix résidentiels, les différentes stratégies résidentielles et de mobilité mises en place à la retraite par les Marocains immigrés en France reposent en fait sur un triptyque de facteurs qui influent, plus ou moins en fonction de l'âge et de la position dans le cycle de vie, sur ces choix : la recherche d'aménités, les liens à la famille et les enjeux de santé et de couverture sociale. Nous allons en partie suivre ce triptyque dans la progression de

¹ Selon les catégories socioprofessionnelles (PCS) à partir des classifications de l'INSEE.

ce chapitre, en analysant comment la retraite et les projets qui y sont associés sont très liés à la recherche d'aménités, mais aussi aux enjeux familiaux, les retraités cherchant à « couper » de la vie active et à « profiter » d'une retraite qu'ils jugent méritée. Puis, nous aborderons les questions d'insertion sociale qui sont soulevées par une réinstallation dans une région quittée depuis de longues années. Enfin, les pratiques de soins et les enjeux de protection sociale viendront éclairer les projets de ces retraités dont le vieillissement devient un enjeu central.

1. Recherches d'aménités et enjeux familiaux de la migration de retraite

Alors que les migrations de retraite des *baby-boomers* européens ou américains sont souvent montrées comme résultant d'un effet d'une génération plus individualiste que les précédentes (Albou, 1999 ; Putnam, 2000), les émigrés vieillissant en France sont souvent montrés comme mettant d'abord les enjeux familiaux au centre de leurs stratégies résidentielles et des mobilités adoptées (Emsellem, 2007) et donc de leurs préoccupations pour la retraite. Pour les Marocains, c'est souvent un cadre familialiste, parfois injonctif, qui est mis en avant (Leblanc, Pinel, 2020). Dans la littérature, les termes généraux de « rapprochement familial » ou « migration de retour » peinent à montrer la réalité et la diversité des stratégies résidentielles, mais aussi familiales, à la retraite pour les émigrés marocains. Cette littérature semble en tout cas systématiquement exclure les retraités marocains comme pensant la retraite de manière plus individualiste où la recherche d'aménité pourrait être un facteur important dans les choix résidentiels et de mobilité opérés. En tentant de dépasser cette dualité « individualisme » *versus* « familialisme », nous considérons ici que les pratiques de mobilité des retraités révèlent « une position » sociale et résidentielle au sein d'une géographie familiale.

Les géographies familiales, pressions sociales et fonctionnements hérités, ainsi que les positionnements des différents membres de la famille, continuent d'influencer les pratiques à la retraite des Marocains. Mais l'espace de la retraite est également motivé par des logiques plus hédonistes. La part d'individualisme sous-jacente à la migration de retraite en tant que projet individuel est visible dans le discours des retraités et le terme d'hédonisme permet de considérer la retraite comme un moment prévu pour jouir de son temps libre, par la recherche d'aménités. Ainsi, il existe dans les logiques de retraite des Marocains une sorte de « fil conducteur » qui met en avant une tension entre hédonisme et familialisme et qui amène l'élaboration d'espaces de vie de la retraite reliant les lieux qu'ils occupent, leurs pratiques spatiales et leur réseau social.

« Profiter » après la vie active

Avec l'allongement de la vie et la généralisation d'un revenu liée au vieillissement et à la fin de la vie active, la retraite en France ne correspond plus à un simple revenu économique de subsistance, mais a acquis aujourd'hui une valeur plus symbolique qui allie le temps libre à un revenu permettant un repos « mérité » (Albou, 1999). Cette vision est très présente chez les retraités français en migration qui considèrent la fin de la vie active comme un avantage pour « profiter » du temps libre en coupant géographiquement avec le lieu de résidence de la vie active, associé à l'emploi et parfois à la famille (Pinel, 2020). C'est un discours tranché que l'on retrouve également dans les entretiens menés avec les retraités

marocains où l'idée de « finir ses jours tranquillement » est régulièrement entendue. Bien qu'il ait été montré la difficulté de se concevoir comme retraités pour les travailleurs immigrés (Noiriel *et al.*, 1992 ; Sayad, 2001), la pension de retraite peut également être vue comme un facteur d'intégration, gage de la réussite sociale (Attias-Donfut *et al.*, 2005). Cette idée se retrouve parmi les enquêtés rencontrés où la pension de retraite est appréciée et jugée méritée après de nombreuses années de travail en France, souvent marquées par des privations, des conditions de travail parfois difficiles, voire un éloignement des proches. C'est ce qu'explique Hassan, qui considère la retraite comme le moyen de « profiter » :

« Le travail en France c'était dur. Moi j'ai travaillé dans les mines au début. Et après j'ai arrêté et j'ai fait le travail d'usine. C'était compliqué. Il faut faire les 3-8, c'est répétitif, tu es debout... Et puis tu ne gagnes pas beaucoup d'argent. Enfin assez pour vivre avec la famille, mais pas de folie quoi. On rentrait au Maroc en vacances de temps en temps mais c'est tout. Là, maintenant avec la retraite c'est beaucoup mieux. C'est du repos. C'est du repos payé en plus ! Moi depuis que je suis retraité je vis mieux. J'ai plus de temps, je ne me presse pas et je voyage en plus. Et je suis chanceux car j'ai la santé et ma femme aussi. La France a été une bénédiction pour ça. Au Maroc, je n'aurais pas de retraite quasiment, donc je ne pourrais pas profiter. » (Hassan, 69 ans, Marocain, hivernant, en couple, ancien ouvrier).

Nous retrouvons dans ce discours certaines caractéristiques propres aux *baby-boomers* dont les retraités marocains ne font pourtant pas partie. L'hypothèse qui avait été faite dans le cadre de nos travaux de thèse est que certains émigrés marocains ont adoptés quelques codes sociaux de cette génération du *baby-boom* par mimétisme et par l'expérience migratoire dans laquelle ils ont vécue. La part d'individualisme, visible à la retraite, fait partie de ses caractéristiques générationnelles (Albou, 1999 ; Olazabal, 2009). Nous avons pu vérifier cet attrait pour la « vacance » dans le sens où l'entendait Abdelmalek Sayad (2001) à partir des données de l'Enquête Famille et Logements². En effet, près de 75% des populations originaires du Maghreb et d'Europe du Sud et qui fréquentent régulièrement un autre logement à l'étranger déclarent le faire principalement pour les loisirs et les vacances, devant la famille. Cet élément, associé à différents discours sur la retraite entendus, à l'instar de celui d'Hassan, nous pousse à penser que le pays de socialisation et de travail importe particulièrement dans le rapport à la retraite et dans le socle de valeurs et de pratique adoptées après la cessation d'activités liées au travail. Pour l'ensemble des vingt enquêtés, la retraite n'est pas vu comme une « vacance » insupportable, mais à l'inverse, elle a acquis une valeur symbolique synonyme de « récompense ». En outre, une dimension géographique est associée à cette retraite avec la possibilité de « couper » physiquement avec les espaces qui sont liés au travail et à l'immigration pour des lieux liés au repos et donc à la région d'origine. Certains travaux sur la retraite ont montré qu'une coupure géographique nette permet une coupure sociale de la vie liée au travail (Blanché, 2014) et les émigrés marocains n'échappent pas

² L'Enquête Famille et Logements (EFL) de 2011 a été réalisée par l'INSEE en France métropolitaine auprès d'un échantillon représentatif de 360 000 individus de 18 ans ou plus résidant en France. L'enquête s'intéresse à la diversité des familles en France et à leurs pratiques de résidence.

à cette logique. Au contraire, les liens entretenus avec le Maroc tout au long de la vie active permettent de mettre en place aisément cette coupure géographique, de manière définitive par un retour au pays ou provisoirement par des séjours réguliers tout au long de l'année. Et cette « coupure » se justifie par les aménités proposées par le pays d'origine comme l'explique Ahmed :

« Pourquoi je serais resté en France ? Ici il y a tout : le soleil, la vie pas chère, la douceur de vivre... si je veux rentrer voir mes enfants, j'ai juste à prendre un avion pour Paris. Et maintenant ce n'est vraiment pas cher, même pas besoin de prendre le bus comme à l'époque ! J'aurais été un peu idiot de rester dans le froid parisien l'hiver ! » (Ahmed, 73 ans, Marocain, hivernant, en couple, ancien vendeur).

Pour ceux qui pratiquent le va-et-vient, nous évoquons clairement le profil « d'hivernant » –très associé aux Français et Européens dans la littérature – car les calendriers fonctionnent souvent sur les avantages climatiques. Youssef expliquait par exemple que sa motivation à se rendre l'hiver plutôt que l'été au Maroc était le climat beaucoup plus doux qu'en France. Ce raisonnement climatique, il l'applique aussi à son alternance entre ses deux maisons au Maroc : l'une à Tiznit, sa ville d'origine, où il a acheté depuis les années 1990 quand il travaillait en France ; l'autre près d'Aglou, sur la côte, dans un petit village où il a fait construire une maison il y a quatre ans.

Ainsi, étudiés principalement à travers le prisme du champ d'étude des migrations de retour (Berriane, 2000 ; Harrami, 2006 ; Cherti, 2014), les retraités marocains sont peu associés aux motivations héliotropiques de la migration de retraite ou plus largement aux aménités territoriales. Pourtant, deux éléments permettent d'affiner l'approche de ce champ en regardant ces migrations de retour sous un nouveau jour :

- D'abord, si nous considérons le retour – définitif ou temporaire – vers la région d'origine dans sa valeur symbolique de retour « aux sources », il est possible de le considérer comme une forme de migration liée à l'aménité. C'est-à-dire qu'au-delà du retour présent dans la migration, le pays d'origine est choisi car il représente ce qui semble être le plus proche d'une qualité de vie recherchée pour la retraite.

- Ensuite, les retraités dits « de retour » sont certes liés par leur nationalité et lieu de naissance au Maroc, mais ils mettent également en avant des intérêts pragmatiques dans leur choix de résidence à la retraite. Ainsi, les questions climatiques, de qualité de vie, d'enjeux économiques, etc. entrent aussi en considération au moment de choisir le lieu de vie à la retraite.

En gardant en tête ces deux éléments, nous pouvons alors considérer ces retours et les formes de poly-résidence qui y sont associées à une migration d'aménité assez ignorée dans la recherche en sciences sociales, car liée à des migrations comptabilisées et observées uniquement en tant que « retours ». Néanmoins, les choix de lieux d'installation semblent limités dans le discours des retraités marocains : alors que la migration internationale de retraite montre un large panel de destinations pour les retraités, les émigrés marocains n'envisagent pas des lieux tiers pour la retraite.

France et Maroc pour la retraite

Qu'ils soient franco-marocains ou marocains, les retraités émigrés enquêtés évoquent uniquement la France et le Maroc comme lieux privilégiés pour leur retraite. Ainsi, même si l'on décèle des aspects assez hédonistes dans leurs discours – comparables en ce sens à des retraités d'autres nationalités effectuant une migration –, ces derniers changent peu de ce qui a été mis en avant dans la littérature concernant le retour des émigrés dans leur pays (Charef, 2003 ; Cassarino, 2004 ; Petit, 2007 ; Cherti, 2014). Cette orientation vers ces deux pays est clairement visible avec les données de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui répertorie les individus retraités en fonction du lieu où est perçue la pension de retraite. Les dernières données obtenues, de 2009, permettent de donner un cadrage statistique sur le retour des Marocains à l'âge de la retraite (Tableau 1). Nous constatons ainsi que seulement 2,45% des femmes et 2,43% des hommes choisissent un pays tiers pour la retraite. La majorité des retraités restent résident en France, malgré une forte disparité de genre : seules 0,9% des femmes retraitées perçoivent leur pension au Maroc, contre 20,55% des hommes. Cette distinction confirme la préférence des femmes à rester dans le pays d'accueil à la retraite comme l'a montré la littérature (El Hariri, 2003).

Tableau 1 : Distribution des pensionnés de la CNAV nés au Maroc par lieu de résidence

Sexe	Femmes			Hommes		
	France	Maroc	Autre	France	Maroc	Autre
Total	96,65	0,90	2,45	77,02	20,55	2,43
	100			100		

Source : CNAV, données du premier trimestre de 2009. Valeurs exprimées en pourcentages sur les effectifs non pondérés.

Lecture : 96,65% des femmes nées au Maroc et pensionnées de la CNAV résident en France, 0,90% au Maroc, et 2,45% dans un autre État. 77,02% des hommes nés au Maroc résident en France, 20,55% au Maroc et 2,43% dans un autre État.

Enfin, les données montrent que l'âge est un paramètre crucial dans la décision du retour définitif au Maroc. En effet, plus l'âge est avancé, plus la part de résidents au Maroc est importante. Elle ne concerne ainsi que 15% des pensionnés de moins de 69 ans, contre plus de 30% pour les plus de 75 ans (Figure 1). Cet écart entre les tranches d'âge est constaté sur le terrain associatif français et s'explique principalement par deux éléments : la poursuite d'une activité salariée en France malgré la liquidation des droits à la retraite pour les jeunes retraités et l'arrêt des va-et-vient entre la France et le Maroc à partir d'un âge avancé (Berhili, 2021).

L'attachement et l'ancrage dans le pays d'origine est toujours présent comme l'explique Hassan qui n'a pas considéré d'autre issue que le retour au Maroc pour sa retraite : « *Qu'est-ce qui donne envie au saumon de remonter le cours d'eau ? D'aller mourir là-bas ! C'est son instinct ! Alors moi c'est mon instinct, je suis né ici, j'ai grandi ici et tout être humain est plus attaché à son enfance qu'à sa*

nationalité, ses origines. » (Hassan, 69 ans, Franco-Marocain, résident à l'année, en couple, ancien électrotechnicien).

Au-delà du pays, c'est la région d'origine qui est plébiscitée pour le retour : 19 des 20 enquêtés rencontrés dans le Souss-Massa en sont originaires. Ils se sont installés dans les environs des lieux de leur enfance, dans lesquels ils sont régulièrement revenus durant leur vie active. Cela vient rappeler les séjours annuels au pays d'origine mis en avant dans la littérature sur l'émigration marocaine en France (Schaeffer, 2001). Tous les retraités sont propriétaires du logement qu'ils fréquentent au Maroc. Trois d'entre eux résident dans un logement dont ils ont hérité des parents. Sept autres possèdent un logement qu'ils ont acheté ou fait construire pendant la période active en France, en préparation de la retraite et il se situe dans la commune d'origine ou dans une commune environnante. Après avoir passé plusieurs séjours estivaux chez leurs parents pendant les premières années de l'émigration, ces retraités ont pu avoir leur propre logement et s'est alors mis en place un « nomadisme prolongé et [une] sédentarisation inachevée » (Pinson, 1999, p.73). Enfin, les neuf derniers enquêtés vivent dans un logement acheté au moment de la retraite, ou quelques années après et qui ne se situe pas dans la commune d'origine – celle des parents – mais dans une commune rurale environnante ou dans la ville la plus proche (Tiznit ou la périphérie d'Agadir). Pour ces retraités, le logement a souvent été trouvé à partir des réseaux sociaux locaux – amicaux ou familiaux – qui se sont activés grâce au bouche-à-oreille permettant de faire circuler les informations foncières. La recherche se fait donc de manière informelle, mais toujours dans la région d'origine, bien connue et fréquentée de longue date. Une seule retraitée sort de ce schéma et se rapproche plutôt d'un fonctionnement résidentiel aperçu chez de nombreux retraités français vivant au Maroc (Pinel, 2020). En effet, cette retraitée originaire du Rif a choisi, pour des raisons climatiques, de s'installer dans le Souss-Massa. Connaissant peu la région, elle est alors passée par un promoteur immobilier et vit désormais dans une résidence fermée où la communauté est principalement française. Il s'agit d'un cas isolé de la plupart des Marocains qui ont plutôt montré une forte connaissance des enjeux fonciers locaux *a fortiori* car il s'agit d'une région de réinstallation dont ils n'ont jamais vraiment été absents de par leurs visites régulières.

Cet attachement au pays est parfois mis en parallèle d'un attachement à la France à travers la ville habitée ou le quartier, ou à travers la famille. Il s'agit alors d'un « enracinement » (Attias-Donfut, 2006) qui ne leur permet pas d'envisager de quitter ce pays où ils ont vécu :

J.P. : Et pour la retraite, tu ne voulais pas revenir ici complètement ?

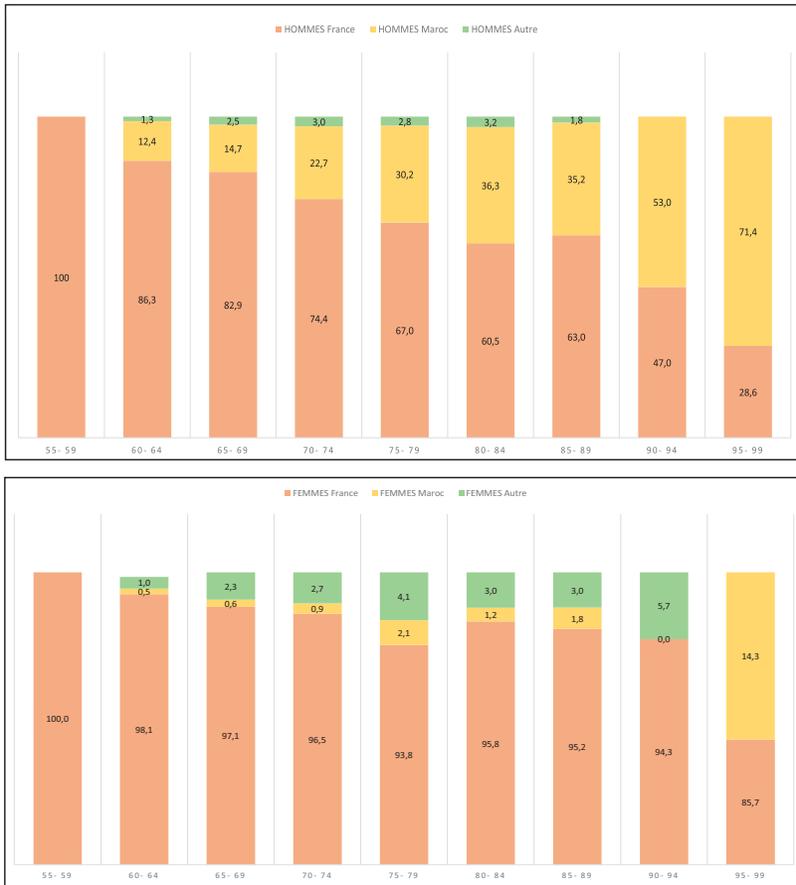
Y : Je ne peux pas. Il y a mes enfants aussi en France, c'est très important. Donc même si je pouvais, je ne le ferais pas.

J.P. : Et rester en France, tu ne le ferais pas ?

Y : Non parce qu'il me manque ce pays aussi. C'est difficile... Il faut aller là-bas et il faut venir ici. Comme je te disais tout à l'heure, on est entre le marteau et l'enclume. On n'a pas le choix, on est là-bas on est heureux, on est là on est heureux. Si je suis en France, le Maroc me manque. Si je suis au Maroc, la France me manque. Parce que j'ai mes amis, mes copains, beaucoup de gens que je connais qui viennent me voir c'est vrai, mais qui n'aiment pas que

je reste longtemps ici (Au Maroc). Parce que là-bas, je suis utile à quelque chose, je suis bénévole. » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial).

Figure 1 : Distribution des pensionnés de la CNAV nés au Maroc par sexe, tranche d'âge et lieu de résidence



Source : Pinel (2020) à partir des données de la CNAV du premier trimestre de 2009. Valeurs exprimées en pourcentages sur les effectifs non pondérés.

Lecture : Parmi les pensionnés nés au Maroc, âgés de 60-64 ans, 86,3 % résident en France, 12,4 % au Maroc et 1,3 % dans un autre État.

L'attachement aux deux pays est souvent clairement exprimé par les enquêtés hivernants qui disent apprécier leurs deux lieux d'installation. Les motivations liées aux aménités, explicitées plus haut, sont mises en avant pour exprimer les calendriers de mobilité mis en place autour d'un été en France et d'un hiver au Maroc. Mais la famille demeure également un pilier de ses stratégies.

Des liens familiaux souvent à distance

En vivant au Maroc à l'année pour les résidents, ou une partie uniquement pour les hivernants, certains retraités se trouvent physiquement éloignés de leurs proches restés en France et notamment des enfants. En effet, seuls 3 enquêtés ont tous leurs enfants au Maroc, les autres ont leurs enfants en France, dans un pays tiers, ou répartis entre la France et le Maroc.

Mais dans leurs discours deux éléments sont régulièrement évoqués comme permettant de faciliter cette mise à distance. D'un côté, les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant de conserver un contact régulier par les messageries instantanées ou les appels vocaux et vidéos. En effet, très peu de retraités n'ont pas de smartphone et quasiment tous utilisent des applications comme *Whatsapp*. De l'autre côté, les liaisons aériennes entre Agadir et la plupart des villes françaises qui permettent de se rendre rapidement en France et à des coûts relativement faibles depuis la mise en place de nombreux vols *low cost*. Ainsi, alors qu'ils ont tous connu les allers-retours en France – notamment estivaux – en voiture ou en car (Schaeffer, 2004), un seul continue les voyages par ce moyen de transport. Désormais, les allers-retours en avion sont souvent moins chers et surtout beaucoup moins longs (il faut compter plus de deux jours de trajet en car entre Paris et Agadir), comme l'ont rappelé de nombreux retraités immigrés. Amir par exemple, ne prend plus la voiture pour rentrer en France depuis qu'il est retraité. Il réside aujourd'hui à l'année à Tiznit et l'aéroport d'Agadir – à environ 1h30 en bus – lui permet de se rendre facilement chez son fils, en région parisienne. Il trouve généralement des billets dont le prix varie de 100 à 160 euros pour l'aller et le retour. Arrivé à l'aéroport d'Orly, son fils vient le chercher en voiture, ce qui permet au retraité de limiter les coûts. À travers ce changement de mobilité – plus sûr et moins fatigants pour des personnes âgées – nous voyons que la démocratisation des infrastructures de transport facilite la circulation entre les deux pays. Le développement des lignes aériennes et la baisse des coûts des billets permet de pouvoir augmenter le nombre d'allers-retours, et ainsi de relier les deux lieux de résidence pour les hivernants ou ceux des enfants en France pour les résidents. Le développement de ces réseaux permet ainsi le maintien des liens familiaux à distance par des visites potentiellement plus régulières.

Cet élément, associé au fait que pour la plupart d'entre eux le « retour » au Maroc n'est pas synonyme de rapprochement familial, met en avant une « non-implication » des enfants dans les choix résidentiels opérés pour la retraite. C'est ce qu'explique par exemple Brahim, résident au Maroc et dont l'ensemble des enfants vivent en France :

B : Mes enfants n'ont pas besoin de savoir ce que je fais, c'est mes histoires.

J.P. : Mais ils connaissaient vos projets d'installation à la retraite ici ?

B : Pas vraiment, parce que ça n'a jamais été clair. On n'en a pas parlé en fait. C'est-à-dire que c'est mon choix, et ma femme était d'accord. Donc on en a parlé entre nous quand j'ai eu la retraite et on s'est dit qu'on serait mieux au Maroc. Alors, on a mis en vente l'appartement et on est partis.

J.P. : Sans rien dire aux enfants ?

B : Non... Ils ont juste observé ! (rires) Enfin, ils ont su qu'on partait quand on a mis en vente. Et ça n'était pas un problème pour eux car ils savaient de toute façon que je suis indépendant, donc ils n'avaient pas à me dire quoi faire tu vois ? » (Brahim, 81 ans, Marocain, résident à l'année, en couple, ancien ouvrier du textile)

Cette absence de prise en compte des enfants dans les projets de retraite implique parfois leur adaptation à ces choix, en particulier pour les quatre Marocains qui n'effectuent aucune visite en France. Les retraités reçoivent alors régulièrement les visites des membres de la famille qui vivent en dehors du Maroc. L'éloignement physique avec la famille ne représente pas un problème, il marque plutôt une forme d'indépendance des parents vis-à-vis des enfants à la retraite. La difficulté demeure parfois dans le désintérêt des enfants à venir passer du temps au Maroc. Cela marque une forme d'amertume pour les retraités concernés qui peinent à voir leurs enfants et petits-enfants régulièrement et qui par ailleurs s'éloignent de la culture et de la région familiales. « *Ils n'en n'ont rien à foutre du bled, alors ils ne viennent pas* » expliquait un retraité à propos de nombreux enfants d'immigrés retraités. Ahmed explique par exemple l'éloignement progressif de sa femme, berbérophone et arabophone avec son fils aîné qu'elle voit peu et avec ses petits-enfants, tous francophones :

« J'ai des difficultés avec mes enfants. Je veux dire pour qu'ils viennent. Donc moi j'y vais une ou deux fois par an, avec ma femme. Des fois, j'y vais seul aussi. Et puis sinon on les a par téléphone. Quand mon fils appelle du Canada, c'est que moi qui parle aux enfants parce qu'ils ne parlent pas berbère. C'est la faute de la mère et du père qui ne leur ont pas appris. Et les enfants qui sont en France c'est pareil... Heureusement que je parle français parce que la femme de mon fils est française, normande et mon fils parle berbère mais il ne l'a jamais parlé avec ses enfants. » (Ahmed, 75 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien barman)

Le désintérêt pour le Maroc de certains enfants d'immigrés vivant en France empêche certains retraités de rentrer « définitivement » au pays car le cercle familial proche retient en France. La littérature sur la « seconde génération » a plusieurs fois traité ce sujet du retour au prisme de la présence familiale, tout comme l'importance des épouses dans la décision du retour (El Harriri, 2003 ; Cortes, 2016), notamment par une manifestation à rester en France pour les enfants. L'un des enquêtés a d'ailleurs été confronté au refus de son épouse de rentrer au Maroc, préférant rester auprès des enfants et petits-enfants. Ce retraité a finalement choisi de rentrer sans elle et le couple vit séparé depuis le retour. Hamid n'est pas rentré en France depuis son retour, mais aucun de ses enfants ni même sa femme ne sont venus le voir, sa décision n'ayant pas été comprise par la famille. Il est « *allé de l'avant* » comme il l'explique, en se mariant une seconde fois au Maroc et en fondant une nouvelle famille à la retraite :

« H : Je me suis marié une nouvelle fois ici, parce qu'on peut. Ma femme n'a pas voulu rentrer, donc moi je suis rentré seul, alors je me suis marié. Et j'ai un enfant maintenant aussi. Il a trois ans.

J.P. : Et vos enfants en France, ils viennent vous voir ?

H : Non, ils ne sont pas venus depuis que je suis là. Ils ne veulent pas. Tant pis pour eux ! Moi je suis allé de l'avant, j'ai fait de nouvelles choses. C'est la vie. » (Hamid, 68 ans, Franco-Marocain, résident à l'année, en couple, ancien épicière)

L'histoire d'Hamid est intéressante car elle montre jusqu'à quel point peuvent aller les dissensions face à une décision de retour. Le cas du remariage, instaurant de fait une situation de polygamie, est révélateur de ces situations. En effet, la polygamie est autorisée par la justice marocaine sous certaines conditions et justifications. L'une de ces dernières peut être le refus de retour au Maroc de la première épouse³. Même si ces « coupures » des liens familiaux ne sont pas majoritaires, elles montrent combien la décision du retour n'est pas anodine.

Par ailleurs, la famille justifie souvent le fait d'être au Maroc uniquement une partie de l'année car l'éloignement physique des proches et les rencontres peu nombreuses lors du séjour au Maroc provoquent des regrets chez de nombreux retraités. Les deux femmes rencontrées ont d'ailleurs évoqué ce point, en insistant sur des liens familiaux qui se distendent par la distance physique. La difficulté de l'éloignement sur le temps long face à des petits-enfants qui grandissent est alors souvent évoquée. Les hommes ont soit été plus discrets à ce sujet ou alors ont évoqué le manque ressenti par leurs épouses : « *C'est bien que nous rentrions en France pour voir les enfants, parce que ma femme ça lui manquerait trop c'est sûr. Une mère a besoin d'avoir ses enfants pas loin, c'est normal* » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial). Et dans ce sens, on constate que des adaptations sont faites dans les formes d'installation et dans les mobilités des retraités, pour poursuivre une vie familiale tout en restant sur le choix résidentiel au Maroc. L'une des plus visibles est le retour régulier en France – y compris pour les hivernants –, avec des calendriers de séjours au Maroc qui seront adaptés aux besoins familiaux. Ainsi, beaucoup de Marocains rentrent en France pour Noël, souvent fêté par leurs enfants et petits-enfants, ou alors calquent leur calendrier de séjours en France sur les vacances scolaires des petits-enfants mettant en avant un rôle de grand-parentalité apprécié par beaucoup d'enquêtés :

« On rentre toujours au moment des vacances d'avril, car les petits sont en vacances et vu que leurs parents travaillent ils viennent chez nous. On les garde quoi. C'est important pour les parents que ce soit nous qui les gardions, déjà parce qu'on n'habite pas loin et aussi parce que c'est super cher les nounous ! Et l'été aussi, on les garde un peu. En juillet surtout. Les parents ils prennent des vacances en août et souvent on part ensemble. À la mer souvent, parce que les petits aiment bien et on nage ensemble. » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial)

³ Une note conjointe du Maroc et de la France – représentée par le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité –, datant de 2006 et servant à rappeler les droits en France des femmes marocaines, explique à ce propos : « L'époux devra justifier d'un motif objectif exceptionnel. Ce sont les tribunaux marocains qui détermineront la jurisprudence. L'appréciation sera donnée au cas par cas. On peut imaginer que la stérilité de la première épouse ou le refus de retourner au Maroc au moment de la retraite du mari soit suffisant pour le caractériser. Il semble que le mari ne pourra s'en prévaloir plus d'une fois. » (p.11). Source : https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/05/guide_marocaines.pdf (Consulté le 30/05/2020).

Ainsi, pour ceux qui pratiquent encore le va-et-vient et qui ont de la famille en France, les dates de retour sont justifiées par la présence de la famille, les dates des vacances ou l'envie de passer du temps avec les proches. C'est un fonctionnement que l'on retrouve chez beaucoup de retraités français vivant au Maroc ou alternant également entre deux résidences (Pinel, 2020). Parfois, le choix même de ne pas se réinstaller au Maroc dépend de cette envie de ne pas se séparer trop longtemps de la famille, pour éviter de distendre les liens familiaux ou par « obligation » parentale, comme l'explique Amine :

« Si je pouvais, je viendrais plus souvent ici. J'y suis plus tranquille... j'y suis seul souvent ! Mais là non, je ne peux pas venir comme ça, autant que je voudrais. J'ai fait le choix de rester vivre en France. Je reste en France, car ma fille est à l'université et elle a besoin de moi. Et je ne vais pas la mettre à la rue. Donc je ne viens ici qu'un peu, de temps en temps. » (Amine, 65 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien artisan boulanger)

Avec cette circulation entre les deux pays, beaucoup de retraités arrivent à concilier leur projet résidentiel de retraite au Maroc et la « vie d'avant », celle qu'ils avaient avant le départ où la famille prend souvent une place centrale. Ainsi, même si la conception du projet de retraite est plutôt indépendante de la famille, sa mise en pratique replace les enjeux familiaux comme centraux par des adaptations des mobilités aux enfants notamment ou par la mise en place d'une circulation régulière pour garder une présence en France. Au-delà de la famille, ce sont les liens sociaux de manière large qui sont au cœur du « retour » dans la région d'origine et qui sont centraux dans la réinsertion sociale dans le Souss-Massa.

2. Insertion sociale et migration de retour

Au Maroc : un réseau social marqué par la migration

Dans d'autres contextes géographiques, plusieurs auteurs ont mis en avant les liens sociaux distendus entre le migrant et sa communauté d'origine comme un potentiel frein au retour (Massey et al., 1987 ; Guilmoto, Sandron, 2000), en particulier après un séjour dans le pays d'accueil souvent plus long que les années passées dans le pays d'origine (Attias-Donfut et al., 2005). Le retour dans la région d'origine, comme c'est le cas ici pour la quasi-totalité des enquêtés, prend donc en compte cette question du réseau social : comment se réinsérer socialement dans une région quittée depuis de nombreuses années ? Les liens sociaux entretenus et dont il a été question en entretien sont souvent liés aux relations quotidiennes ou de voisinage, établies dans les espaces quotidiens : mosquées, souks, cafés, épiceries ; ou alors lié à un nouveau réseau social qui se forge à la retraite. Pour ce dernier, les liens mis en avant sont ceux de la migration, c'est-à-dire des anciens migrants en France ou parfois en Europe qui se fréquentent régulièrement, voire deviennent amis. Ceci est permis par l'émergence de quelques associations ciblées autour des retraités marocains de retour de l'étranger, qui les aident dans leurs démarches administratives (Leblanc, Pinel, 2020), ainsi que la « Maison des Marocains du Monde », structure dépendant du ministère des Marocains Résidant à l'Étranger et des affaires de la migration. À Tiznit par exemple, plusieurs retraités s'y croisent et font connaissance, en particulier autour de leurs problèmes administratifs communs.

Ces rencontres se font également dans certains cafés où beaucoup de retraités ayant travaillé en France se côtoient quotidiennement. Ils permettent de se retrouver entre retraités ayant eu des parcours migratoires similaires et « ils expliquent que l'un de leur principal plaisir quand ils sont au Maroc, est de se retrouver entre amis de France, du Maroc et d'ailleurs pour prendre un thé ou un café, permettant de ne pas s'enfermer dans une forme d'isolement » (*Ibidem*). Des échanges quasi quotidiens peuvent ainsi y être observés, avec parfois des conseils et des suivis des problèmes des uns et des autres. À Tiznit, deux cafés se sont révélés assez cruciaux dans l'établissement d'un réseau social pour certains retraités. D'un côté, « La Ville Nouvelle » dont la position centrale entre la ville moderne et la médina en fait un lieu très populaire. De l'autre, « Au Plaisir », café plus excentré du centre mais fréquenté par beaucoup de retraités « de retour » ou en séjour hivernal, notamment parce que le propriétaire est le fils d'un ancien émigré en France. Le nom du café fait d'ailleurs référence à la ville « d'adoption » de cet émigré et de sa famille : Plaisir, dans les Yvelines.

Le réseau social reste donc marqué par la migration, notamment à travers les lieux de sociabilité. Le retour se faisant au sein de localités fréquentées régulièrement depuis l'enfance, le réseau social déjà présent peut être entretenu, ou être renouvelé à travers les partages d'expériences communes. Cependant, ces lieux de sociabilité ne permettent pas à certains de contrer l'isolement social d'un retour.

Des difficultés de réinsertion sociale dans le retour

Même si la famille reste très présente dans les logiques des retraités marocains, soit en étant présente au Maroc, soit en restant très en lien avec les retraités depuis la France, la migration pour la retraite peut tout de même générer des formes d'isolement social important. En effet, la migration de retraite se fait souvent en rupture avec le cadre relationnel préexistant et provoque parfois une distance à la famille, qui se traduit par une coupure géographique, mais parfois aussi par une coupure des liens. La coupure se fait aussi par rapport à la France et notamment l'espace de vie de la période d'activités où le réseau social amical est présent. Par la migration de retraite, la vie sociale de ces Marocains est marquée par des « temporalités » qui participent parfois à un sentiment d'isolement, notamment de ceux ayant leurs proches en France. Ces temporalités peuvent se caractériser par des temps longs passés au Maroc sans contact et visites des proches, suivis par des temps courts (allant de quelques jours à plusieurs semaines) de proximité familiale, rendus possibles par les mobilités des retraités ou les visites familiales. Les contacts avec les proches restés en France se font alors par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais aussi par des visites en France dans le cadre d'une circulation migratoire. Mais cette circulation a un coût financier parfois important, ce qui peut contraindre les retraités les plus précaires à plus d'isolement en limitant leurs allers-retours entre la France et le Maroc.

Dans un système marocain où les solidarités privées familiales sont essentiellement sollicitées pour la prise en charge du vieillissement, comment se positionne les Marocains émigrés de retour ou en circulation ? Nous pouvons notamment penser aux retraités de retour au Maroc malgré la présence des enfants en France. Les institutions marocaines proposent pour leur part peu d'actions pour cette population

vieillissante, la renvoyant à un positionnement culturel plutôt déterministe d'une solidarité vers les plus âgées qui se fait au sein d'un réseau social surtout familial. Mais l'enquête a montré que ces sphères d'aide privées, familiales, pouvaient avoir une limite comme le rapportait Muriel Sajoux et Béatrice Lecestre-Rollier (2012) pour les personnes âgées marocaines de manières plus large. Ici, après plusieurs décennies d'absence, certains retraités peuvent souffrir de difficultés dans leur réinsertion sociale au Maroc.

La difficulté à se réinsérer dans la société d'origine a été évoquée dans plusieurs recherches sur les migrations de retour (Samaoli, 1989 ; Gauthier, 1998 ; Schaeffer, 2001), avec une difficulté à partir de France, mais aussi des difficultés à rentrer au pays et se réinsérer dans une société que l'on a quittée pendant de nombreuses années. Des émigrés de retour rencontrés ont montré une réinsertion dans un réseau social marocain de longue date, familial et amical. D'autres alternent entre leur réseau social marocain et français par les allers-retours qu'ils effectuent régulièrement. Mais, certains n'ont pas ces réseaux sociaux « d'appui » dans le retour qu'ils ont mis en place. Ainsi, pour quatre hommes enquêtés, les contacts sociaux se cantonnent aux liens familiaux (épouse, enfants et parfois fratrie et neveux), et les contacts avec l'extérieur se faisaient peu. L'enquête montre que la famille est bien souvent le socle important du réseau social de ces retraités. Mais il est aussi parfois possible de voir des traces du « carcan familial » qu'évoquait Fanny Schaeffer (2001) dans son travail sur le retour des Marocains. C'est par exemple le cas de Nassim qui a par ailleurs des difficultés à se réinsérer dans sa région d'origine. En 2009, après avoir vécu 35 ans à Paris, il est rentré dans son village d'origine. Il a choisi d'y résider à l'année pour rejoindre sa femme qui n'est jamais venue en France. Sa fille y réside également, alors que ses deux fils ont émigré. Bien que rentré et n'étant pas hivernant, il a choisi de conserver le studio qu'il a acheté il y a quelques années dans un arrondissement parisien. Il va y passer deux ou trois semaines de vacances tous les ans pour « être au calme » et voir quelques amis :

« Tous les ans, j'y vais en vacances, quelques semaines comme ça. Pas trop longtemps, parce que ma femme est là. Mais moi ça me fait du bien tu vois. Je vois les copains, je suis au calme, tranquille. Je vais dans la discothèque où je travaillais, je vois les collègues, le patron, des clients. Et puis je fais ce que je veux surtout ! Personne ne me surveille, pas de femmes, pas d'enfants ! (...) Je suis libre. Ma femme n'est pas là à me dire des trucs tout le temps. Ma fille non plus. Je suis seul, je fais ce que je veux. Je peux sortir, aller en discothèque, voir les copains. » (Nassim, 75 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien barman)

L'indépendance dont jouissait Nassim à Paris lui manque aujourd'hui. Il a rejoint une famille à laquelle il n'était habitué que pendant ses vacances annuelles et surtout, il a quitté son cercle amical en France. Il vit son retour au Maroc comme une « contrainte » : ses parents et les membres de sa fratrie sont décédés et il n'a plus de contact avec les autres membres de sa famille. En dehors de son épouse et sa fille, il est isolé d'un point de vue social depuis qu'il est rentré au Maroc et il ne cherche d'ailleurs pas à se faire des relations en portant un jugement très dur sur la société marocaine et la population de sa région à laquelle il ne réussit pas à se réadapter. Il semble finalement nostalgique de la vie qu'il menait en France : « Ici

les gens qui ne sont jamais sortis de chez eux pour voir comment ça se passe des choses dans la vie, pour moi ce sont des arriérés. C'est pour ça que je suis un peu isolé. C'est-à-dire que je ne m'intègre pas beaucoup avec les gens du village. (...) Parce que je me suis habitué à une autre mentalité. » (Nassim, 75 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien barman).

Bien que nous ne pouvons établir une généralité, les problèmes de Nassim sont symptomatiques des difficultés d'un retour après cette vie passée en migration et ils arrivent ici à leur paroxysme avec un rejet d'une bonne partie de la société marocaine l'entourant. D'autres exemples moins marqués reflètent ces difficultés : un homme ne fréquente que quelques membres de sa famille au Maroc, alors qu'il était investi dans la vie associative de son quartier en France ; un autre associe son retour aux ressources économiques qu'il peut procurer à ses proches, sources de conflits. En effet, ce retraité explique qu'en tant qu'ancien émigré il est vu comme un « riche » par son entourage, ce qui l'a poussé à couper ses liens progressivement avec amis ou membres de la famille : *« Du coup, on veut toujours me faire payer plus, comme si j'étais un touriste de passage. Et bien sûr, c'est toujours moi qui paie tout, qui fait les cadeaux. J'ai dû me fâcher avec la famille du coup qui frappait toujours à la porte pour que je paie leurs dettes. »* (Mohamed, 68 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien épicier). Ce vécu, avec un décalage ressenti par rapport à la société d'origine et cette pression pour les cadeaux est fréquente chez les émigrés qui reviennent dans le pays d'origine, pour se réinstaller ou pour des vacances et n'est donc pas spécifique qu'au cas des retraités (Bouammali, 2009 ; Sargent et al., 2005).

Enfin, la rupture sociale la plus visible est celle des hommes rentrés au Maroc sans leur famille restée en France. C'est le cas d'Hamid qui depuis son retour au Maroc il y a huit ans, est de fait séparé de sa femme qui a préféré rester en France auprès de ses enfants. Ces derniers ont d'ailleurs quasiment rompu leurs liens avec Hamid, suite à sa décision de retour. Par quelques mots pudiques glissés lors de l'entretien, il fait comprendre qu'il redoute de vieillir seul et que son état de santé se détériore.

Ces quelques témoignages ne disent pas toutes les réintégrations « réussies » au sein de réseaux sociaux de la région d'origine. Néanmoins, ils mettent en avant les risques d'isolement social de certains individus de retour. Ces derniers ne peuvent généralement compter que sur quelques membres de la famille proche et un isolement progressif s'est mis en place. Mais même si la famille reste un pilier de ce réseau, il risque d'être mis en péril en cas de départ des enfants dans une autre région marocaine ou à l'étranger, ou même en cas de veuvage qui constitue un risque d'isolement social important.

3. Pratiques des soins et vieillissement

Une gestion transnationale des soins de santé

Avec l'avancée en âge de nos enquêtés, l'un des enjeux importants abordés en entretien concernait leurs projets pour le vieillissement et la gestion de leur pratique des soins médicaux : comment envisagent-ils la vieillesse ? Comment et où se soignent-ils ? La pratique des soins ne peut être pensée sans la nécessité d'avoir une couverture sociale. En effet, les coûts financiers pouvant être engendrés par

la pratique de soins et leur potentielle récurrence liée à l'âge, obligent les retraités à penser à cette couverture sociale dans leur entreprise migratoire. Plusieurs cas existent alors en fonction du statut résidentiel :

- Pour les retraités sous un statut de polyrésidence, la résidence principale est toujours en France, ce qui leur permet de rester affiliés à la sécurité sociale en France et de bénéficier de la prise en charge de leurs soins effectués en France. Concernant leurs soins effectués au Maroc, ils peuvent être pris en charge à la condition de ne pas avoir dépassé un délai de 90 jours sur le territoire marocain. C'est là où les allers-retours entre la France et le Maroc deviennent nécessaires, y compris pour les retraités passant moins de six mois par an au Maroc (et donc conservant la résidence principale en France). Cependant, plusieurs enquêtés n'effectuent pas cet aller-retour et restent plus de 90 jours consécutifs au Maroc, souvent entre cinq et six mois. C'est le cas de Fatima et son époux, qui expliquent qu'ils « *prennent le risque* » : « *Pour le moment, grâce à Dieu, tout va bien. On prend le risque si tu veux... Il ne nous est rien arrivé, hamdollah, car on n'a pas l'assurance sinon.* » (Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, en couple, hivernante, ancienne ouvrière non qualifiée).

- Les retraités qui résident désormais au Maroc ne peuvent à l'inverse plus prétendre à la couverture de la sécurité sociale française. Ils doivent alors basculer à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ou alors s'affilier à la Caisse des Français de l'Étranger pour ceux ayant obtenu la nationalité française. Une autre option, plus risquée, est de rester affilié à la sécurité sociale française en ne se mettant pas en conformité avec la législation. Certains renoncent parfois à se faire rembourser leurs soins « mineurs » au Maroc et rentrent en France – quand ils le peuvent – pour des cas plus importants :

« *Je ne me fais pas rembourser ce que je paie ici. C'est pas grave, j'y vais pas souvent. Il y a six ans, j'ai eu les artères bouchées, alors j'ai été dans une clinique d'Agadir et quand j'ai vu que dans le couloir ils parlaient argent et non pas sauver le patient... 110.000 dirhams pour commencer, après 35.000 dirhams pour chaque artère débouchée ! Et c'était une urgence, mais je sais que j'aurais pas été remboursé. Alors je suis parti en France le lendemain ! J'ai vu le cardiologue le jour après et on m'a débouché les veines à la Salpêtrière. Comme ça c'est pris en charge.* » (Franco-Marocain, résident à l'année, en couple).

Dans le cas de ce retraité, les billets d'avion coûtaient moins chers que les soins à régler pour lesquels il n'aurait pas été remboursés. Cependant, il s'agit d'un risque qu'il a pris, ayant préféré attendre d'être en France pour pratiquer ces soins. Au-delà de ces mises en danger, quelques retraités prennent des risques financiers en ne se mettant pas en conformité avec le cadre légal. Confrontés à des problématiques similaires, certains retraités français qui résident aujourd'hui au Maroc ont pu bénéficier de services de mutuelle émergents qui les prennent en charge en tant que retraités français à l'étranger. Mais ce type de service n'est aujourd'hui toujours pas ouvert aux retraités n'ayant pas la nationalité française, quand bien même ils touchent une pension de retraite en France.

Certains retraités se contraignent donc à une pratique transnationale de leurs soins médicaux, avec l'ensemble des risques que cela comprend. Cependant, une distinction peut être observée sur la base du rapport à la mobilité et au logement,

entre les résidents et les hivernants. En effet, les résidents au Maroc se font essentiellement suivre et soigner au Maroc, tandis que les hivernants privilégient plutôt leur période en France pour se faire soigner. L'un des éléments explicatifs est bien sûr la question de la protection sociale pour ces personnes résidentes en France.

En ce qui concerne la seule pratique des soins, le constat d'un système défaillant et de réticences à se soigner au Maroc a été partagé par deux retraités marocains et deux autres franco-marocains. Jamal par exemple, continue de pratiquer ses soins en France en tant qu'hivernant et refuse tout type de prise en charge au Maroc lors de ses séjours annuels. Il compare d'ailleurs sa situation aux retraités français au Maroc : « *Quand tu as un problème de santé ici pour les retraités français, l'instinct c'est d'aller en France. C'est pareil pour les immigrés, ils restent en France pour se soigner. Et bien ça reflète l'état de la santé chez nous.* » (Jamal, 69 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien électrotechnicien). Un autre retraité profite quant à lui de ses vacances annuelles en France pour aller voir ses médecins habituels, généralistes et spécialistes et il prévoit tous les soins qu'il juge « importants » en France. Il estime ne pas avoir confiance dans les médecins marocains, ni dans les infrastructures. C'est là que se retrouve la subjectivité dans la perception des soins pratiqués et des infrastructures sanitaires et hospitalières au Maroc. Dans une même région et pour les mêmes pratiques de soins, certains n'auront pas confiance et préféreront effectuer des retours ponctuels en France pour les soins, tandis que d'autres choisiront les soins au Maroc, les jugeant de qualité. Les réflexions que portent les retraités rappellent l'une des conclusions du travail de Laura Villa-Torres et ses collègues (2017) qui montraient que les pratiques transnationales dans la gestion des soins de santé émergeaient essentiellement pour une raison d'optimisation des coûts, mais relevaient également de la perception de la qualité des services.

Avec le vieillissement, une évolution du projet de retraite ?

La retraite est également synonyme de vieillissement et ce dernier peut venir en obstacle à la circulation migratoire des Marocains qui ont choisi de rester un peu « ici » et un peu « là-bas ». Pourtant ce questionnement est peu évoqué par les enquêtés qui n'envisagent pas un arrêt des va-et-vient. Une retraitée a pourtant évoqué cette question de la compatibilité du mode de vie choisi et l'état de santé en lien avec le vieillissement : « *Les allers-retours ce sera impossible si on est malades, on devra choisir un des deux pays. Et nos enfants sont en France, on y a une maison et surtout on est beaucoup mieux soignés en France, alors la question ne se posera pas en fait, on arrêtera de venir au Maroc. Mais ça, c'est vraiment si physiquement on ne peut plus profiter des deux.* » (Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, hivernante, en couple, ancienne ouvrière non qualifiée). L'état d'esprit de Fatima, qui est aussi le même que l'autre femme enquêtée, correspond à ce que plusieurs recherches sur les femmes émigrées ont montré : un attachement important à l'espace d'installation par les femmes, notamment en lien avec la famille, qui donne une préférence au vieillissement en France, auprès des enfants (El Hariri, 2003). Les hommes pratiquant la circulation entre la France et le Maroc semblent moins préoccupés à « choisir » face à un vieillissement qui ne pose pas encore problème et la projection vers un futur hypothétique semble difficile. Sur les neuf retraités concernés, deux seulement ont évoqué un éventuel

arrêt de leur circulation par leur état de santé, sans pour autant évoquer de solution ou de choix : « *On verra bien, on n'y est pas encore.* » (Karim, 65 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien artisan boulanger).

Sur cette question du « retour » au pays, de la circulation, mais surtout des liens familiaux, il y a donc une distinction forte en fonction du genre. Fatima, que nous citons plus haut, envisage même une adaptation à ses mobilités vers le Maroc pour profiter plus encore de ses enfants et petits-enfants :

« F : *Tu sais, je crois qu'on va arrêter de venir ici plusieurs mois d'affilé comme on fait. On va venir pour des vacances un peu longues maintenant.*

J : *Ah oui ?*

F : *Oui, c'est trop long pour moi, trois, quatre mois... Moi je veux voir mes enfants le plus souvent possible. Et là ce n'est pas possible, ils travaillent tous et les petits sont à l'école. Et l'été ça ne me suffit pas.*

J : *Et ton mari, il a envie de passer plus de temps en France aussi ?*

F : *Il ne le dira pas comme ça... Mais bon, je sais que ses enfants lui manquent et qu'il ne sera pas contre passer plus de temps avec eux. Seulement, il va préférer dire qu'on va passer plus de temps en France pour moi, pour me faire plaisir.* » (Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, hivernante, en couple, ancienne ouvrière non qualifiée)

Ainsi, aucun homme n'a dit en entretien qu'il souhaitait être plus présent en France pour passer du temps avec sa famille. Ce sont les femmes qui abordent le sujet ou des hommes qui expliquent que ce sont leurs femmes qui le souhaitent. Cela pose notamment la question de l'intériorisation de normes de genre par les retraités qui se répercutent sur les discours quant au retour.

Les hommes se retrouvent cependant plus dans des logiques de proximité aux services face au vieillissement. En effet, une logique de rapprochement des services et plus largement du milieu urbain qui est aussi visible dans le cadre de la présence au Maroc, notamment en tant qu'anticipation d'éventuels problèmes de santé en lien avec le vieillissement. Cette logique s'est retrouvée à plusieurs reprises pour des résidents et hivernants à Tiznit ou dans l'agglomération d'Agadir. Le logement choisi est alors en ville, plutôt que dans le milieu rural. Et dans cette réflexion, les aspects sanitaires prennent une place importante dans la stratégie résidentielle. C'est ce qu'explique Fouad, qui en 2002, lorsqu'il a pris sa retraite, s'est installé avec sa femme dans la maison qu'il avait fait construire, année après année, lorsqu'il travaillait en France. Sa propriété se situe dans son village natal, isolé, à environ 30 minutes en voiture au sud de Tiznit. C'est cet éloignement de la ville et de ses services qui ont fait décider le couple à acheter une nouvelle maison dans la sous-préfecture régionale en 2012. En effet, comme Fouad l'explique, avec sa santé déclinante, il a préféré se rapprocher des services hospitaliers et des médecins :

« *On est parti à Tiznit parce que moi je suis cardiaque et quand j'ai eu 70 ans, j'ai dit « s'il arrive quelque chose quand je suis au village, je n'aurais pas le temps d'aller à l'hôpital c'est trop loin ». Alors, avec ma femme on a acheté la maison à Tiznit et l'autre on l'a pas vendue, car je veux qu'elle aille aux enfants. Mais*

on y va de temps en temps, pour passer une journée ou les weekends. (...) Parce que mon village il est trop loin, c'est au moins 30 minutes. Alors, on s'est dit que c'était pas bon pour la santé d'être loin comme ça. » (Fouad, 76 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien contremaître en usine)

Le projet résidentiel initial subit alors une modification par un changement de résidence. Il s'observe donc une nouvelle forme de migration à une nouvelle échelle, cette fois-ci locale. Les départs vers la France, eux, sont peu envisagés. Les hommes notamment, pensent surtout à une adaptation de la manière de s'installer au Maroc, de circuler, voire à une fin de vie au Maroc en cas de perte de la motilité. Cependant, les choix résidentiels qui sont les leurs sont parfois « sous contraintes » face à la question des droits sociaux pour les retraités ne possédant pas la nationalité française.

Retraite et droits sociaux : quand le « non-retour » s'impose

Dans le rapport aux lieux et donc dans les choix qui peuvent être effectués, la question juridique a son importance. Dans le cas des pratiques migratoires des Marocains en France, ce rapport est conditionné en partie par l'accès aux droits sociaux.

Si les retraités marocains peuvent toucher leur pension de retraite au Maroc lorsqu'ils choisissent le retour, ce n'est en revanche pas le cas pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) – ou pour l'allocation d'invalidité (ASI), puisqu'il s'agit de prestations sociales soumises aux conditions de résidence en France. Or, beaucoup des anciens travailleurs émigrés bénéficient de ces aides pour pallier des retraites très faibles dues à des déclarations de travail imparfaites, des absences de déclaration pour une partie de leur carrière ou encore une arrivée « tardive » sur le territoire français. Aujourd'hui, ces retraités ne peuvent pas effectuer de retour définitif quand bien même ils le souhaiteraient, quand bien même leurs familles les attendent au pays d'origine : « Les retraités étrangers sont condamnés à demeurer en métropole plus de six mois de l'année pour toucher leur retraite et les aides sociales complémentaires » (M.C., 2012, p.14). Pour ces individus, en majorité des hommes, 180 jours par an doivent être passés en France et ils sont régulièrement contrôlés par l'administration qui sait pertinemment que ces retraités sont ceux qui sont le plus à même de se rendre longuement à l'étranger (Math, 2012). Et l'instauration en 1998 de la carte « retraité » censée faciliter les allers-retours entre les deux pays n'a pas apporté de solution à ces questions de droits sociaux, au contraire elle a participé à écarter certains retraités titulaires de la carte de prestations, car considérés comme résidant à l'étranger (Host, Pépin, 2012 ; Math, 2012). Jérôme Host et Juliette Pépin (2012) décrivent une situation de « piège » tendue aux chibanis : aucune explication des règles en place et un « parti pris » administratif, laissant les retraités étrangers dans leur isolement et les plaçant devant le fait accompli de leurs erreurs administratives aux conséquences parfois dramatiques.

Rentrer au pays ou rester ? La question est finalement complexe et la dimension du retour au pays d'origine ne peut se résumer à une simple question, notamment face à la complexité des pratiques observées. Il en est de même avec le vieillissement et la nécessité de rester dans un des deux pays si la circulation n'est physiquement plus possible. Ces retraités ne peuvent donc réellement « choisir » :

s'ils perçoivent des aides sociales, ils « *devront choisir* » la France pour continuer à les toucher.

Enfin, le dernier aspect contraignant repose sur la prise en charge des soins médicaux évoqués plus haut : il est nécessaire de ne pas dépasser un délai de trois mois au Maroc afin d'être pris en charge et remboursé par la sécurité sociale française, ce qui impose une intégration de cette règle dans les déplacements et les modes de vie choisis. Par ailleurs, le problème qui a subsisté concerne la prise en charge des soins en France pour les retraités résidents au Maroc. Face à la pression de militants associatifs franco-marocains, certains politiques français se sont mobilisés pour les droits de ces travailleurs immigrés. Ainsi, depuis le 1er juillet 2019, les retraités immigrés rentrés au Maroc peuvent bénéficier de leurs droits à la Sécurité sociale en France via une inscription au Centre national des retraités de France à l'étranger⁴. C'est une réelle avancée dans leurs droits, cependant, le cas des bénéficiaires de l'ASPA n'est pas réglé et ces retraités sont toujours assujettis à la résidence en France. En outre, la possibilité de bénéficier des droits de la Sécurité sociale ne reste valable qu'en France et continue donc d'impliquer des venues en France de la part de ces retraités, ce qui pose un certain nombre d'interrogations pratiques face à une population âgée, à la dégradation possible de l'état de santé ou à l'impossibilité pour certains de se déplacer, y compris d'un point de vue financier.

Conclusion

L'analyse des données d'enquête montre que dans les motivations à la migration de retraite dite « de retour », tout comme dans les logiques qui s'opèrent dans les choix et stratégies résidentielles, les retraités marocains et franco-marocains ont, dans leurs esprits en tout cas, trois éléments qui influent sur leurs décisions. Tout d'abord, la recherche d'aménité car la fin de la vie active est synonyme de libération d'un temps libre permettant d'envisager une « coupure » avec la région du travail et d'effectuer une migration ou tout du moins une circulation de retraite. Ce changement permet une hausse de la « qualité de vie » permise par un faisceau de paramètres larges et subjectifs : héliotropisme, baisse des coûts de la vie, installation dans la région de l'enfance entraînant une forte nostalgie. Ensuite, la famille reste au cœur des projets des retraités en ce qu'elle peut influencer leurs décisions. Ainsi, des retraités n'envisagent pas le « retour » définitif, mais plutôt la circulation afin de rester près des enfants en France ; d'autres voient le retour comme la possibilité de rentrer auprès des proches restés au pays ; et le rapprochement des proches est aussi pensé dans la perspective du vieillissement. Enfin, la perspective de la santé en lien justement avec ce vieillissement prend de l'importance avec l'avancée en âge. Les retraités recherchent alors souvent une proximité aux services et dans ce cadre, des adaptations au projet de retraite sont parfois effectuées ou envisagées : fin de la circulation, déménagement du village vers la ville.

La notion de stratégie résidentielle que nous avons utilisée vise à intégrer les compromis de chaque individu entre les contraintes auxquelles leurs choix les confrontent et les mises en œuvre effectives témoignant d'une certaine autonomie dans leurs décisions. Cela a permis de sortir d'un déterminisme fort où le retraité

⁴ Source : <https://cutt.ly/JykQDSw> et <https://cutt.ly/vykQZAY> (Consultés le 05/05/2020).

marocain n'est vu que comme un individu qui est « de retour », n'aurait pas de prise sur ces questions résidentielles, mais tout en évitant l'écueil d'une rationalité totale où le retraité, sans contrainte, pense consciemment sa stratégie.

Justement, les contraintes dans les choix résidentiels sont bien présentes et les Marocains – face aux retraités ayant obtenu la nationalité française – sont susceptibles d'être fortement limités dans leurs projets par la dimension politique des frontières. L'exemple des droits sociaux exposés dans ce chapitre met en lumière ces limites imposées dans leurs pratiques : le « non-retour » doit être la règle pour les retraités marocains les plus précaires, ceux dépendant d'aides sociales ou qui souhaitent conserver les bénéfices de la sécurité sociale. Dans tous ces cas, qui relèvent de moyens de subsistance économiques ou de prise en charge des soins, les choix résidentiels sont contraints à la birésidence, avec une obligation de résidence en France.

Par ailleurs, même si comme nous l'avons vu, le retour et la circulation dans la région d'origine est largement désiré et pratiqué par les émigrés marocains âgés, le retour peut aussi être vu comme difficile, dans une région laissée en partie derrière soit pendant plusieurs décennies. Pour certains, le retour n'est pas synonyme d'un « retour » dans un réseau social actif, notamment lorsque la plupart des membres de la famille sont à l'étranger ou ont quitté le village d'origine.

Enfin, un autre aspect pourrait venir compléter ces propos : ceux du rapport à la mort et au lieu d'inhumation. En effet, nous avons parlé de la retraite dans ce chapitre comme d'un vieillissement qui met à jour de nombreuses réflexions communes et universelles à de nombreux autres retraités. Mais une autre doit être prise en compte à travers le décès, souvent souhaité dans la région d'origine, afin de reposer auprès des ancêtres.

Références bibliographiques

- Albou P., (1999), *L'image des personnes âgées à travers l'histoire*, Paris : Glyphe & biotem éditions, 228 p.
- Attias-Donfut C., Tessier P., Wolff F-C., (2005), Les immigrés au temps de la retraite, *Retraite et société*, n°44, pp. 11-47.
- Attias-Donfut C. (dir.), (2006), *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Paris : Armand Colin, 358 p.
- Berhili C., (2021), *Les chibanis : une amnésie française*, Espace Mendès France, Poitiers, 7 janvier 2021.
- Berriane M., (2000), Les émigrés de retour et le développement urbain et local à Nador, *Colloque international « Le rôle des émigrés à l'étranger : nouveaux entrepreneurs et nouveaux acteurs des villes du monde arabe »*, Tours, URBAMA, 27-28 janvier 2000.
- Blanché A., (2014), *La retraite, une nouvelle vie : une odyssée personnelle et collective*, Paris : Odile Jacob, 272 p.
- Bouammali N., (2009), Familles des émigrés restées à Oujda, *Migrations Société*, n°121, pp. 13-30.
- Cassarino J-P., (2004), Theorising Return Migration: A Revisited Conceptual Approach to Returnees, *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 6, n°2, pp. 253-279.
- Charef M., (2003), Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb, *Hommes & Migrations*, n°1242, pp. 6-17.

- Cherti M., (2014), La migration de retour vers le Maroc : Un voyage sans fin, in Berriane, Mohamed (dir) *Marocains de l'extérieur – 2013*, Rabat : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp. 107-138.
- Cortes G., (2016), Femmes et migrations : celles qui restent, *EchoGéo*, n°37. En ligne : <https://journals.openedition.org/echogeo/14742>.
- El Hariri S., (2003), Les femmes et le retour au pays d'origine, *Hommes & Migrations*, n°1242, pp. 43-52.
- Emsellem S., (2007), Décrypter le vieillissement des immigrés par le prisme de leurs liens familiaux, *L'Année du maghreb*, vol. III, pp. 601-614.
- Harrami N., (2006), La « réinsertion » sociale des migrants de retour dans le pays d'origine, in *La réinsertion des migrants de retour au Maroc. Analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, Rabat : CERED, 1522 p.
- Host J., Pépin J., (2012), Justice et dignité pour les chibanis. *Plein droit*, n°93, pp. 8-11.
- Gauthier, Catherine (1998) Migrants marocains entre deux rives, *Plein Droit*, n°39. En ligne : <https://www.gisti.org/spip.php?article4023> (consulté le 07/09/2020).
- Guilmoto C., A. ; Sandron F., (2000), La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement, *Population*, n°55, pp. 105-135.
- Leblanc J., Pinel J., (2020), Chibanis et chibanis ou l'(in)hospitalité au long cours. Une comparaison France-Maroc, *E-migrinter*, n°20, en ligne : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/2263>.
- Noiriel G., Guichard É., Lechien M-H. (dir.), (1992) *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, Villeurbanne : Enssib, pour la version en ligne de 2017 : <http://barthes.enssib.fr/travaux/Vieillesse-immigres-en-RP.pdf> (Consulté le 22/02/2019).
- Math A., (2012), Le contrôle par la résidence, *Plein Droit*, n°93, pp. 3-7.
- Massey D., Alarcon R., Durand J., Gonzalez H., (1987) *Return to Aztlan – The Social Process of International Migration from Western Mexico*, Berkley : University of California Press, 332 p. (Studies in Demography).
- Olazabal I. (dir.), (2009), *Que sont les baby-boomers devenus : aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec : Nota bene, 290 p.
- Petit V., (2007), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris : Les collections du CEPED, 208 p.
- Pinel J., (2020), *Les espaces de la retraite internationale : pour une géographie du contre-champ migratoire franco-marocain*, thèse de géographie, Université de Poitiers, 400 p.
- Pinson D., (1999), Les maisons du Marocain, in Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne (dir.) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Paris : Éditions Créaphis, pp.69-88.
- Putnam Robert D., (2000), *Bowling alone: the collapse and revival of American community*, New York : Touchstone Books, 544 p.
- Sajoux M., Lecestre-Rollier B., (2012), Inégalités et difficultés sociales dans la vieillesse au Maroc. Mise en évidence des limites des solidarités privées et de besoins croissants en matière de protection sociale, in *XVIIe colloque international de l'AIDELF, Démographie et politiques sociales*, Ouagadougou : novembre 2012. En ligne : <https://cutt.ly/aivLgOQ> (Consulté le 26/06/2020).
- Samaoli O., (1989), Immigrants d'hier, vieux d'aujourd'hui : la vieillesse des maghrébins en France, *Hommes & Migrations*, n°1126, pp. 9-14.
- Sargent C. F., Yatera S., Larchanché S., (2005), Migrations et nouvelles technologies, *Hommes et Migrations*, n°1256, pp. 131-140.
- Sayad A., (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Le Seuil, 437 p.

- Sayad A., (2001), La vacance comme pathologie de la condition d'immigré. Le cas de la retraite et de la pré-retraite. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, pp. 11-36.
- Schaeffer F., (2001), Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, pp. 165-176.
- Schaeffer F., (2004), *Le territoire des passe-frontières : dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain*, Poitiers : Université de Poitiers, 478 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Villa-Torres L. *et al.*, (2017), Transnationalism and health: A systematic literature review on the use of transnationalism in the study of health practices and behaviours of migrants, *Social Science & Medicine*, vol. 183, pp. 70-79.